

DEPARTEMENT
SOMME
ARRONDISSEMENT
AMIENS

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

N°100/2025

Communauté de Communes Nièvre et Somme

1 Allée des Quarante - BP 30214 - 80420 FLIXECOURT

Tél : 03/22/39/40/40

Membres titulaires en exercice : 55

Membres titulaires présents : 40

Membres votants : 41

L'an Deux mille vingt-cinq, le 10 Juillet à 18 h 00, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Nièvre et Somme légalement convoqué le 02 juillet, s'est réuni à la salle des fêtes de Vignacourt – Rue Godard Dubuc – sous la présidence de Monsieur René LOGNON, Président.

Etai^ent présents tous les délégués titulaires suivants :

Mmes CHEVALIER, LEPOIX, LEBRUN, DIRUY, ROUSSEL, SOUILLARD, DE ALMEIDA, MINET, LEMAIRE, CERNEY, ALEXANDRE,

Mrs DE LIMERVILLE, HEBERTE, CARLIER, FOURCROY, DELASSUS, POISSON, DELFOSSE, MARECHAL, GAILLARD, LOGNON, DELAFOSSE, COLOMBEL, MAUGER, BEC, FRANCOIS, WALIGORA, TIRMARCHE, OLIVIER, DELVILLE, BELLAREDJ, HENRY, PARMENTIER, CARLE, DELATTRE, LOUETTE, BOULARD, DUCROTOY, GROSSEL, LEBLANC JM.

Etai^ent excusés, absents tous les délégués titulaires suivants :

Mmes BENEDINI, DURFRENOY, CAPRON, LICOUR

Mrs PINCHON, LEITAO, VIGNON, ALEXANDRE, LEULIER, GUILLOT, CARPENTIER, MADANI-BUTIN, BLAIZEL, BOULLET, LEBLANC D.

Pouvoir : Mme BENEDINI donne pouvoir à M FRANCOIS

Secrétaire de séance : Mme LEPOIX

OBJET : Avenant n°3 à la convention de partenariat pour la gestion de la micro crèche de Bettencourt Saint Ouen

La séance étant ouverte,

Vu les statuts de la Communauté de Communes,

Vu la délibération n° 36/2015 du 20/04/2015 par laquelle le Conseil communautaire de la Communauté de Communes du Val de Nièvre et Environs a autorisé Monsieur le Président à conclure une convention de partenariat avec l'association « les p'tits loups de BETTENCOURT » pour mener à bien la gestion de la micro crèche de BETTENCOURT SAINT OUEN.

Vu la convention conclue le 05/05/2015 entre la Communauté de Communes du Val de Nièvre et Environs et l'association susmentionnée en vertu de la présente délibération ;

Vu la délibération n°161/2017 en date du 2 Mai 2017 substituant la Communauté de Communes Nièvre et Somme à la Communauté de Communes du Val de Nièvre et Environs pour l'ensemble des dispositions contenues dans la convention du 05/05/2015 conclue entre les parties susmentionnées par avenant n°1.

Vu la délibération n°69/2023 en date du 13 Juin 2023 autorisant le Président à signer l'avenant n°2 à la convention de partenariat entre la CCNS et l'association « les p'tits loups de BETTENCOURT »

Dans le cadre de sa compétence petite enfance et d'une convention de partenariat, la Communauté de Communes soutient financièrement l'association « les P'tits loups de Bettencourt » par le biais d'une participation annuelle de fonctionnement pour la gestion de la micro crèche de Bettencourt Saint Ouen. Le Président présente un avenant à cette convention de partenariat consistant en une modification de l'article 4-1.

Il propose ainsi de fixer à 30 000 euros pour l'année 2025 la participation financière de la CCNS, **et 20 000 €** par an à compter de l'année 2026 pour tenir compte des nouvelles modalités de versement du bonus territoire dans le cadre de la convention territoriale globale (CTG) conclue avec la CAF.

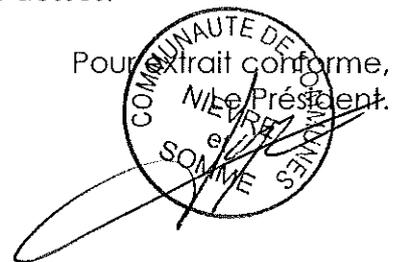
Ouïe la proposition de Monsieur le Président ;

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- Approuve l'avenant n°3 à la convention de partenariat pour la gestion de la micro crèche de Bettencourt Saint Ouen.
- Autorise le Président à signer cet avenant et tout document relatif au bon déroulement de cette affaire.

Fait et délibéré en séance les jours, mois et an indiqués ci-dessus.

Pour extrait conforme,
Le Président.



Le Président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire compte tenu de sa transmission en préfecture le 18 juillet 2025 et de sa publication le 21 Juillet 2025.

